



27190



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de voter à l'unanimité la répartition suivante des subventions aux associations :

<u>Associations extérieures</u>		<u>Associations du Fidelaire</u>	
Amicale des Donneurs de Sang	50 €	Anciens Combattants du Fidelaire	250 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50 €	Club de la Gaieté du Fidelaire	250 €
Association Parents d'Elèves de Conches	80 €	Club canin	150 €
Ctre Inc. et Secours de la Neuve-Lyre	100 €	Ass. Football club Fidelaire/Ferrière	1 400 €
Comice agricole de Conches	50 €	Gymnastique Volontaire du Fidelaire	1 040 €
Croix d'or	50 €	Société de chasse du Fidelaire	160 €
Entente amicale Union Colombophile	50 €	Tennis de table du Fidelaire	1 000 €
Floralies départementales	60 €		
l'ARPA	50 €		
Les Voix de la Risle	60 €		
Sauvegarde de l'Art Français	50 €		
Total	650 €	Total	4 250 €

BILAN DE LA FETE ET ORGANISATION 2018

La fête communale de la libération a connu un vif succès pour les deux jours. Ce fut une belle réussite.

En 2018, elle aura lieu le week-end du 18/19 août. Il y est prévu : une course de vélos, un concours de coïnée, un concours de pétanque, une exposition de vieilles mécaniques, des manèges et une foire à tout.

VIDEOSURVEILLANCE

41 caméras ont été installées sur le territoire de la communauté de communes à des endroits stratégiques afin d'établir un maillage en cas de cambriolage.

ESPACE DECHETTERIE DERRIERE LA GARE

Afin d'éviter les dépôts sauvages à cet endroit, des containers plus grands pour les ordures ménagères vont y être installés ainsi que des panneaux d'informations et une caméra. De plus, une réflexion sera menée par la commission environnement pour améliorer cet espace et mieux l'insérer dans l'environnement.

MANIFESTATIONS A VENIR

En octobre : le 21 : choucroute du club de la gaieté,

En novembre : le 5 : salon des peintres, le 11 : commémoration, le 18 : loto du football ou repas 19 : foire à la puériculture de la gymnastique volontaire, le 26, marché de Noël

En décembre : le 2 : goûter du CCAS, le 17 : exposition de pigeons voyageurs

En janvier : le 20, cérémonie des voeux

ADMISSION EN NON VALEUR

Malgré les investigations menées, des recettes de 2016 n'ont pu être recouvrées. Elles correspondent à des loyers impayés par la société PROXIRETTE pour un montant de 4 480 € (budget boucherie) et des droits de place de 90 €, dûs par la société TRUCKS & STORES, sur le budget communal. Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur ces recettes.

DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif national de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Une convention va être signée dans ce sens avec le Préfet.

Le tiers de télétransmission choisi est l'application @ct'Eure du conseil départemental de l'Eure mise gracieusement à disposition des collectivités. Une convention avec le conseil départemental régira l'utilisation de cette plateforme transactionnelle mutualisée.

L'autorité de certification retenue est « Certinomis » pour un certificat de signature électronique au prix de 110 € ht par an.

ENTRETIEN DES MARES RETENUES DANS LE PAGIM

Onze mares de la commune sont inscrites dans le cadre du Programme d'Aménagement Groupé et Intégré des Mares établi par la communauté de communes du Pays de Conches, le conseil départemental et l'agence de l'eau. Elles vont faire l'objet de travaux de restauration afin de préserver ou rétablir leurs fonctions paysagères, écologiques et hydrauliques. La commune du Fidelaire s'engage par la suite à respecter les consignes d'entretien préconisées pour ces mares.

QUESTIONS DIVERSES

Mare du Reculet : le curage de celle-ci vient d'être réalisé.

Accès aux Personnes à Mobilité Réduite : un aménagement près du préau de l'école est en cours de réalisation pour permettre l'accès des Personnes à Mobilité Réduite au transport en commun.

Chantiers verts : Les Ateliers Verts de la communauté de communes ont réalisé le nettoyage de parcelles au carrefour de la RD830 et de la rue de la Bucaille et vont éclaircir les abords de la mare de la petite couaillotte.

Conseil des enfants : poursuite de cette initiative avec de nouveaux délégués. Rendez-vous le 6 octobre.

Cimetière : Suite à l'engagement de la commune dans le zéro phyto et afin de maintenir le cimetière en bon état d'entretien, il est décidé de retirer les gravillons et d'engazonner l'allée centrale. Si cette expérience est concluante, elle sera étendue à l'ensemble des allées.

Nouvelle activité sportive : Il est proposé une activité de self-défense appelée BUDO qui se déroule le samedi après-midi sous le préau scolaire ou sur le terrain multisports.

Fait au Fidelaire, le 26 septembre 2017

